



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 MARS 2024 à 18h30

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi dix-huit mars à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Jacqueline LA ROSA, Françoise LE VERGE (arrivée à 19h15), Sylvie PELTA.

Messieurs : Lionel BOLAND, Alex BOUTELET, Stéphane BRUNEAUX, Dominique DAVARD, François GRAND, Pascal JACQUES, Olivier KERBART, Stéphane MOREAU, Jean-Louis RAT, Damien VOLTOLINI.

Pouvoirs : Madame Françoise LE VERGE donne procuration à Madame Sylvie PELTA jusqu'à son arrivée.

Secrétaires de séance : Olivier KERBART et Damien VOLTOLINI

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal de la séance du 23 février deux mille vingt-quatre a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil ont signé le registre des procès-verbaux.

Ordre du jour :

1A : Budget : approbation compte de gestion 2023 :

Le Conseil Municipal désigne Mr KERBART, président de séance. Mr le Maire ne peut pas présider lorsque le budget administratif de la commune doit être voté.

En préambule de la présentation du budget, nous remercions les membres de cette Commission pour les nombreuses séances de travail auxquelles ils ont participé.

Le budget de fonctionnement 2023 a un excédent de 85 321,36 euros

Le Conseil Municipal n'émet pas de remarque sur les données. La présentation du Compte de Gestion est approuvée par l'assemblée délibérante à l'unanimité des membres.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 15 voix approuvent les comptes.

1B : Budget : approbation du compte administratif 2023 et affectation du résultat:

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	85 321.36 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	370 944.80 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	456 266.16 €
D Solde d'exécution d'investissement	-49 590.03 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -49 590.03 €
AFFECTATION = C	=G+H 456 266.16 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	49 590.03 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	406 676.13 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 027006 NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC EVREUX ETABLISSEMENT : PREY

Résultats budgétaires de l'exercice

60900 - PREY Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	627 038,31	1 002 739,80	1 629 778,11
Titres de recette émis (b)	249 515,57	705 630,05	955 145,62
Réductions de titres (c)		42 941,66	42 941,66
Recettes nettes (d = b - c)	249 515,57	662 688,39	912 203,96
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	627 037,49	1 002 739,80	1 629 777,29
Mandats émis (f)	273 076,95	585 849,46	858 926,41
Annulations de mandats (g)	5 156,84	8 473,43	13 630,27
Depenses nettes (h = f - g)	267 919,11	577 376,03	845 295,14
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		85 321,36	66 918,62
(h - d) Déficit	18 462,54		

Le Maire n'ayant pas le droit de prendre part au vote, le Compte Administratif 2023 est validé à l'unanimité par les Conseillers, soit 14 voix pour .

1C : Budget : approbation du budget primitif 2024

Pour faciliter la lecture du budget, l'ensemble du Conseil Municipal accepte de parcourir simultanément l'ensemble des sections du plan comptable. Olivier KERBART lit et commente les différents tableaux, répond aux demandes de précisions des élus.

Total dépenses budget primitif : 1 080 807,37 euros

Total recettes budget primitif : 1 080 807,37 euros

Mr DAVARD propose les investissements suivants, pour un total de 500 000 euros

- Reprise du déficit : 49 590, 03 €
- Remboursement de taxes : 8305,00 €
- Remboursement d'emprunt : 39 572 €
- Immobilisations corporelles : 1 000 €
- Siège27 (rue de Villeneuve) 10 167, 00 €
- Total : 108 634, 03 €

- Études et projets : 18 000 €
- Terrain : 55 000 €
- City reste à réaliser : 82 000 €
- Entrée maternelle et city : 17 000 €
- Curage mares des bouettes : 6000 €
- Chemin rue de Garencières : 16 779,97 €
- plantations d'arbres entrée du village et place : 20 000 €
- Fenêtres écoles : 12 000 €
- Cimetière aménagements : 27 595 €
- Paratonnerres église : 3600 €
- Toiture atelier : 20 000 €
- Peinture maison des associations : 6000 €
- Mise en sécurité gare : 3600 €
- Vidéo surveillance : 12 000 €
- Acquisition de défibrillateurs : 3 000 €
- Réfection parking angle du four à pain : 2 000 €
- Hydrants 14 000 €
- Plantations d'arbres : 5000 €
- Réfection four à pain : 3100 €
- Tableau numérique école : 3600 €
- Aménagement école : 3000 €
- Jeux extérieurs école : 19 200 €
- Guirlandes : 1200 €
- Nettoyeur haute pression : 691 €
- Changement d'ampoules EP : 20 000 €
- Changement led stade : 17 000 €
- Total : 391 365, 97 €

TOTAL GÉNÉRAL : 500 000 €

Vote du budget primitif 2024 (le Maire réintègre la salle du conseil pour participer au vote).

Vote unanime de l'ensemble des élus : 15 voix pour .

2° Fixation des taux d'imposition et taxes locales 2024 :

La Commission Finances propose le maintien du taux d'imposition 2023, afin de ne pas handicaper les budgets des ménages qui seront impactés par l'inflation.

Taxe Foncières bâties (TFB) : 38% ; Taxe Foncières non Bâties (TFNB) : 48,33% ; Taxe d'habitation (TH): 10,24%

Vote unanime de l'ensemble des élus, pour le taux des taxes : 15 voix pour.

3° Montant des subventions attribuées en 2024 :

- OCCE école de Prey : 600 €
- Association des Anciens combattants de Prey : 1000 €
- Association culturelle et sportive : 1000 €
- Association Bouge et Danse : 1000 €
- FC PREY : 1000 €
- Associations les Amis du patrimoine : 1000 €
- Tennis Club de PREY : 1000 €
- Comité des Fêtes de PREY : 1000 €
- CFA du bâtiment EVREUX : 180 €
- MFR Vimoutiers : 60 €
- La Prévention Routière : 80 €

Nous insistons sur le fait que l'obtention des subventions requiert la présentation d'un projet, soumis à l'approbation des élus, ainsi que la fourniture des documents comptables et administratifs conformes.

Vote des subventions 2024 aux Associations. Deux élus (Madame La Rosa et Monsieur RAT), également Président(e) d'associations, ne prennent pas part au vote.

Vote unanime de l'ensemble des élus : 13 voix pour.

4° Tableau des emplois communaux 2024 :

- 1 Secrétaire de Mairie catégorie : A (agent titulaire)
- 2 Adjoints techniques catégorie : C (agent titulaire)
- 1 Adjoint technique ppal 2° CL : C (agent titulaire)
- 1 Adjoint spé.ppal 1 cl écoles mat : C (agent titulaire)
- 1 Agent de maîtrise contractuel : C (non titulaire)
- 2 Agents techniques territoriaux : C (non titulaire)

Les administrés souhaitant des explications complémentaires sur le budget ou les investissements peuvent, prendre rendez-vous en Mairie avec le responsable de la commission Finances.

5° Organisation du Repas des Anciens:

La date du dimanche 6 octobre 2024 est retenue pour le Repas Annuel des Anciens. Les principes généraux de l'an dernier sont conservés (même animation musicale, principe d'une tombola, mêmes critères d'âges, même tarif pour les conjoints de moins de 65 ans et les élus...).

Concernant l'organisation du repas, la Mairie sollicitera 3 devis dont un du commerce de proximité. A noter que l'ouverture de la salle sera fixée à 12 heures, sans réservation de table au préalable.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 15 voix votent pour cette proposition et autorisent le Maire à mettre en œuvre cette décision.

6° Diverses décisions concernant les Associations :

L'ensemble des Associations ont été reçues en Mairie le 12 mars dernier. Plusieurs questions sont soumises aux Elus :

- La Salle n'est pas utilisée durant les week-ends de janvier et février. Proposition d'octroyer aux Associations référencées dans la Commune, une 3^e réservation gratuite au cours de cette période. **Vote : 100 % des élus représentés, soit 15 voix votent pour cette proposition.**
- Organisation d'une Distribution d'œufs de Pâques aux enfants le 31 mars, organisée par le Comité des Fêtes : ce dernier sollicite la participation de la Mairie pour 300 €, ce montant venant en déduction de l'attribution (pour rappel 1000€ sur présentation d'un projet) votée au budget 2024. **Vote : proposition validée par 11 voix pour ; 3 votes contre ; 1 abstention.**
- Organisation d'un stage par le Football-Club durant la semaine du 22 au 26 avril : ce dernier sollicite l'utilisation de la petite salle de la Maison des Associations et local cuisine afin d'assurer un repas chaud aux participants. Les Elus fixent le tarif de location de la salle à 200 € pour toute la semaine, avec participation financière de la Mairie à hauteur de 50 % (soit 100 € restant à la charge du Club). **Vote : proposition validée par 14 voix pour ; 1 abstention.**
- Le Club de Football demande la réservation du City-Stade le samedi 22 juin pour réaliser son tournoi inter-villages clôturant la saison « Le Foot à l'Ecole ». Considérant les incertitudes concernant la date de la pose de la résine finale et la date d'inauguration officielle, les Elus proposent la tenue de cette manifestation dans l'enceinte du Stade de Football. **Vote : proposition validée par 15 voix pour.**
- Atelier Peinture (cours privés) : Compte tenu du rayonnement de cette manifestation, les Elus décident l'attribution de la salle des Associations, le week-end du 16 juin 2024 (période rouge) au prix de 200 €. **Vote : proposition validée par 13 voix pour ; 2 votes contre.**
- L'association Culturelle et Sportive sollicite la réservation de la salle des Associations le week-end du 9 juin 2024 (période rouge) pour le spectacle de l'Atelier Mémoire. Les Elus proposent la validation immédiate de cette réservation (hors processus habituel) moyennant le tarif de 200 €. Mme La Rosa ne participe pas au vote. **Vote : proposition validée par 12 voix pour ; 1 vote contre ; 1 abstention**
- Zumba : pour l'organisation de sa manifestation du mois d'avril, l'association sollicite le paiement de ses fournisseurs (location matériel et communication) pour un montant de 600 €, dans le cadre de son projet 2024. **Vote : proposition validée par 15 voix pour.**

Deux associations (Football Club et Comité des Fêtes) travaillent avec le Carré des Loisirs pour l'organisation d'un échange, animation, durant les périodes extra-scolaires des vacances ou les mercredis. Les autres associations ont été invitées à réfléchir à cette démarche dans le cadre de leurs projets respectifs.

7° Achat d'une débroussailleuse :

Les Elus étudient le projet STOP préparé par François GRAND, pour l'achat d'une débroussailleuse utilisée de manière intensive pour l'entretien de nos 60 000 m² de pelouses et fossés. Le choix se porte sur un modèle à batteries FSA200 de la marque STIHL (permettant l'utilisation des batteries et chargeur de l'ancien modèle), proposé par l'Entreprise Lhermite de Dreux au tarif de 509, 22 € HT (611,06 € TTC) après négociation tarifaire. Un fonds de concours sera sollicité auprès d'EPN. **Vote : 100 % des élus représentés, soit 15 voix (pouvoirs compris) votent pour cette proposition et autorisent le Maire à mettre en œuvre cette décision.**

8° Validation de la Convention de Service mutualisée « Le Carré des Loisirs » :

Les élus ont pris connaissance en amont de la réunion du document décrivant la Convention de création d'un service unifié pour l'accueil collectif de mineurs sur les temps périscolaires et extrascolaires ente les Communes de Grosseoeuvre, Prey, La Forêt du Parc et Jumelles.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 15 voix (pouvoirs compris) votent pour cette proposition et autorisent le Maire à mettre en œuvre cette décision.

9° Point d'avancement sur les différents dossiers d'investissement en cours :

A partir du fichier recensant les investissements prévus dans la Commune en 2024, un Chef de Projet a été nommé pour chaque action décrite.

En équipe, le Chef de Projet constituera un dossier présentant le diagnostic, les solutions envisagées, les offres/devis proposés et les possibilités d'obtention de subventions. Ce dernier point, et le respect des calendriers imposés par ces instances, sera prépondérant dans le processus de validation. Il aura en outre la responsabilité de proposer autant de réunions de groupe ou interventions en Conseil que nécessaire, afin de partager et valider les choix opérés.

10° Questions diverses :

- Spectacle enfants Noël 2024 : Nathalie DULIZE présente un devis négocié l'animation de ce spectacle, avec le même prestataire qu'en 2023. La date retenue est le samedi 14 décembre.
- Visite du Gendarme Référent : compte-rendu de la réunion organisée en Mairie le 13 mars dernier au cours de laquelle ont été évoqués les vols, non-respects du Code de la Route et autres incivilités ou incidents constatés au cours de la période récente. Une prochaine réunion avec le Référent Vidéosurveillance de la Gendarmerie est programmée.
- Repas communal : la date du traditionnel repas regroupant les Agents de la Commune et les Elus est arrêtée au mardi 28 mai 2024. Le restaurant du village sera sollicité à cet effet.
- Demande de location d'outils techniques appartenant à la Commune : le Conseil étudie et rejette cette demande.
- Dépôt sauvage : Suite aux observations répétées d'un Elu, la pose d'un panneau « Décharge Interdite » sera étudiée Impasse des Tilleuls.

Fin de la séance : 21h30